RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

31 RUE PASTEUR SAINT-OUEN
Société Civile Immobilière
au capital de 60 000 euros
Siège social : 14 AVENUE ANDRE – 92420 VAUCRESSON
RCS de NANTERRE 480 918 143

Procès-Verbal de l'ASSEMBLEE GENERALE du 25 mars 2026

Objet : modification des statuts suite au décès de Clodagh NOTT, [redacted] BLOCH

Suite à la convocation de tous les membres de la SCI, la présente Assemblée Générale s'est tenue le 25 mars 2026 au siège de la SCI, 14 avenue André 92420.

L'objet principal est de prendre connaissance des dispositions successorales, telles qu'officialisées en l'étude de Maître Kevin TEA 2 rue Auber 78110 LE VESINET, et d'en tenir compte pour établir les nouveaux statuts.

Par suite des faits et actes suivants :

Madame Catherine Clodagh **NOTT**, en son vivant retraitée, [redacted] de Monsieur Michel André **BLOCH**, demeurant à [redacted]

Née à [redacted] le [redacted]

[redacted] à la mairie de PARIS 18ÈME ARRONDISSEMENT (75018) le 6 décembre 1980 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître LE DIEU de VILLE, notaire à PARIS, le 1er décembre 1980.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité [redacted]

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Est décédée à [redacted] le 25 mai 2025.

Monsieur Michel **BLOCH** a la qualité d'époux commun en biens et bénéficiaire légal et donataire en vertu de l'acte sus-énoncé de Madame Catherine NOTT

Monsieur Thierry **BLOCH** et Monsieur Patrick **BLOCH** sont habiles à se dire et porter héritiers de Madame Catherine NOTT leur mère susnommée.

Ainsi constaté suivant **acte de notoriété** a été reçu par Maître TEA, notaire à LE VESINET (78110) le 30 septembre 2025.

Et aux termes d'un acte reçu par Maître TEA, notaire à LE VESINET (78110) le 18 novembre 2025, Monsieur Michel **BLOCH** a déclaré opter pour **l'USUFRUIT** de l'universalité des biens et droits mobiliers et immobiliers composant la succession de Madame Catherine **NOTT**

De ce qui précède les droits et quotes-parts des ayants droits sont répartis dans le capital social de la SCI dénommée « 31 Rue Pasteur Saint-Ouen » comme suit :

	Pleine propriété	Usufruit	Nue-propriété
Michel BLOCH	1200 parts (n°4801 à 6000)	1200 parts (n° 3601 à 4800)	
Thierry BLOCH	1800 parts (n°1801 à 3600)		1200 parts (n° 3601 à 4800)
Patrick BLOCH	1800 parts (n°1 à 1800)		1200 parts (n° 3601 à 4800)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des actes successoraux établis à la suite du décès de Madame Catherine NOTT et constaté la nouvelle répartition des droits sociaux en résultant, décide de modifier en conséquence les articles 6 « Apports » et 7 « Capital social » des statuts de la Société afin de tenir compte de la nouvelle répartition des parts sociales entre les ayants droit.

Les articles 6 et 7 des statuts sont remplacés par les nouvelles dispositions reproduites ci-dessus.

Pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités utiles.

Toutes les autres dispositions statutaires demeurent inchangées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fait à VAUCRESSON

Le 25/03/2026

Signature des associés

Gérant : Michel BLOCH



conforme à l'original »

Patrick BLOCH



